# J'ai vu le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) essuyer le dessus de ses Khuff.

Ali (qu'Allah l'agrée) a dit : « Si la religion était fondée sur la raison, le dessous des Khuff serait plus en droit d'être essuyé que le dessus, mais j'ai vu le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) essuyer le dessus de ses Khuff. »

[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud]

Ali (qu'Allah l'agrée) informe du fait que si la religion était fondée sur la raison, et non sur les textes révélés, le dessous des Khuff [sorte de chaussons/chausettes en cuir] serait plus en droit d'être essuyé que le dessus. Ceci, car c'est le dessous qui est en contact avec la terre et peut être touché par les impuretés et autres saletés. Par conséquent, si l'on prend en compte [ce que nous dicte] la raison, il semblerait plus logique d'essuyer le dessous des Khuff. Or, la législation islamique en a jugé autrement. Et il faut œuvrer en conformité avec ce qu'elle a ordonné, délaissant tout avis contraire aux textes religieux. De plus, 'Ali (qu'Allah l'agrée) a vu le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) essuyer le dessus de ses Khuff. Et ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a accompli est, d'une certaine manière, en accord avec la raison. Ceci parce que l'essuyage du dessous des Khuff entraînerait le transport de la souillure et que le fait d'essuyer le dessus permet d'en retirer la poussière qui s'y est déposée. D'où la législation. Et étant donné que c'est le dessus des Khuff qui est visible, il est [finalement] plus en droit d'être essuyé que le dessous. Bien que tous les jugements islamiques ne s'opposent pas à la raison saine, ils peuvent parfois ne pas être saisis par certaines personnes douées de raison.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8390